

Accès au savoir

La production de niobium est une occasion unique pour la population locale et le Québec.

L'utilisation du niobium a pour effet de réduire les émissions des gaz à effet de serre en diminuant le poids de l'acier dans les automobiles et en augmentant l'efficacité thermique dans la combustion. Il n'y a que le **Brésil et le Québec** qui produisent le niobium.

Le niobium est un produit dont la **demande exponentielle** est fondée sur la haute technologie développée par « CBMM » le premier producteur de niobium au monde situé au Brésil. Le Québec, le seul autre producteur de niobium dans le monde, opère avec succès une installation de production de niobium à Saint-Honoré. Le Québec a conçu, il y a 60 ans, le premier brevet de traitement du pyrochlore. La présence unique du gisement de niobium d'Oka constitue une opportunité exceptionnelle pour la communauté régionale et pour le Québec dû à la valeur rattachée à l'extraction de ce minerai rare par Ressources Eco-Niobium Inc.

Unicité et originalité du projet de Ressources Eco-Niobium Inc.



Le projet de Ressources Eco-Niobium Inc. est conceptuellement **unique et original** par :

- son plan d'opération,
 - son plan de protection de l'environnement,
 - la gestion environnementale de l'eau, le traitement de l'eau et sa distribution,
 - son efficacité économique grâce aux serres agricoles et la forme de la réhabilitation de l'ancien site de St Lawrence Columbiun,
 - la réduction importante de l'uranium à l'état naturel,
 - le partage de la richesse avec la communauté locale,
 - son plan pour sauvegarder la réputation d'Oka, celle du parc National d'Oka et de la Grande Baie, vis à vis de la communauté utilisatrice du Parc et de la population avoisinante,
- et par
- la sauvegarde du caractère agro-touristique d'Oka.

AVANTAGE	DÉSAVANTAGE
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Signé à Oka, ce _____

J'ai lu et signé, à _____
municipalité

Michel Gaucher,
Président de Ressources Eco-Niobium Inc.

CE _____
date signature

nom en lettres moulées du propriétaire

Imprimé sur papier Rolland Enviro, 100% postconsommation, CERTIFIÉ FSC®, ECOLOGO et procédé sans chlore.



Engagements par Ressources Eco-Niobium Inc.

au respect des principes de la loi sur le développement durable du Québec

Eco-Niobium

En matière de **santé, de qualité de l'eau, de protection de l'environnement et d'efficacité économique**

1
Protection totale du caractère agricole et maintien de l'attrait agrotouristique d'Oka

Une opération minière souterraine, sans **aucune présence visuelle**, générant **peu de poussières, de bruit et de vibrations** grâce à l'usage des équipements électriques - La protection totale du caractère agricole et le maintien de l'attrait agrotouristique d'Oka ont guidé la conception unique du projet minier.

- a. **Toute l'activité d'extraction, de concassage et de broyage sera souterraine** et la concentration se fera au fond de l'ancienne fosse de St Lawrence Columbiun, à 40 mètres de profondeur.
- b. Tous les résidus miniers serviront de remblais en pâte dans les excavations souterraines.
- c. Des entrepôts de pièces et d'entretien mécanique de 4 mètres de hauteur seront situés près des fosses et invisibles des voisins. L'équivalent d'un camion et demi par jour de concentré de pyrochlore quittera le site de l'opération minière.

AVANTAGE	DÉSAVANTAGE
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

2
En matière de **gestion de l'eau, de garantie d'eau potable et de correction d'une situation actuelle critique pour la communauté** - des mesures radicales et complètes ont été retenues par Ressources Eco-Niobium Inc. **pour assurer sans compromis ni doute, une saine gestion des eaux** générant des eaux de qualité règlementaire. Ressources Eco-Niobium Inc corrigera une situation créant un risque inadmissible, le tout en conformité avec les normes imposées par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (« MDDELCC »), à l'image et l'environnement d'Oka.

Enfin de l'eau de qualité potable et source d'irrigation - Décontamination du ruisseau Rousse

- a. **Toute l'eau provenant de l'activité de l'opération minière sera traitée** par Ressources Eco-Niobium Inc. pour atteindre une qualité pure et saine et devenir une source d'irrigation enfin conforme à la réglementation. Elle répondra enfin (BAPE #208) aux normes de santé publique. Un réseau en eau potable provenant d'un puit et un autre réseau en eau d'irrigation provenant du traitement de l'eau de l'opération minière alimenteront les rangs St Sophie, Ste Germaine, Du Domaine, et de l'Annonciation jusqu'au #460.
- b. Selon une étude détaillée du MDDELCC publiée au mois d'avril 2016, **le ruisseau Rousse, la Grande Baie, et le parc national d'Oka, sont contaminés par l'usage de pesticides**. Le ruisseau Rousse apparait comme le plus contaminé de ceux étudiés au Québec. À ce jour, aucune initiative d'une quelconque partie ne semble avoir été prise pour corriger cette situation jugée grave par le ministère. Ressources Eco-Niobium Inc. s'engage à traiter l'eau de ruissellement du ruisseau Rousse par une méthode prouvée afin de **diminuer substantiellement la contamination au moment des épandages**.
- c. Les équipements de traitement des eaux de l'opération minière et des eaux du ruisseau Rousse seront localisées à proximité des fosses de St Lawrence Columbiun et installés dans des conteneurs dont la hauteur ne dépassera pas 3 mètres.

AVANTAGE	DÉSAVANTAGE
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

AVANTAGE	DÉSAVANTAGE
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Note: Le projet de Ressources Eco-Niobium est conceptuellement distinct du projet d'opération minière de niobium qui a été proposé jusqu'à maintenant par Niocan Inc.

Plus d'information est disponible sur le site web www.eco-niobium.com

Exportation de l'uranium naturel et conformité à la réglementation

3

Uranium et radon – réduction de l'uranium à l'état naturel

- a. La trace de contenu en uranium présente depuis des centaines de millions d'années dans le minerai, sera exportée de façon sécuritaire loin d'Oka. **L'uranium et le niobium se retrouvent dans le concentré de pyrochlore qui ne sera pas traité à Oka comme auparavant.** Le pyrochlore sera traité dans un site industriel sécuritaire. Les résidus sans niobium (scories) contenant l'uranium seront enfouis ailleurs dans des sites autorisés et réglementés.
- b. L'opération minière par Ressources Eco-Niobium Inc. **ne générera pas de radon supplémentaire** tel qu'établi par le BAPE #167 en 2002. Des tests sur le radon avant et après l'opération minière seront réalisés à la fréquence de 10 échantillons par année dans les résidences détenant des actions des classes G1, G2 ainsi que les secteurs des Oestriers et Oka-sur-la-Montagne.

AVANTAGE
DÉSAVANTAGE

Réhabilitation du site - Énergie géothermique récupérée - Serres agricoles

4

Serres agricoles grâce à la géothermie à grande échelle et la réhabilitation de l'ancien site de St Lawrence Columbium

- a. Le pompage nécessaire de l'eau pour l'opération minière générera une importante quantité d'énergie géothermique gratuite. Cette **énergie gratuite** réduira de près de 30% les coûts d'opération d'une grande serre agricole.
- b. Ressources Éco-Niobium Inc. prévoit une implantation importante de serres à la surface du site des anciens résidus de St Lawrence Columbium, et qui seront **une composante importante du plan de réhabilitation du site** de St Lawrence Columbium, soit la caractérisation et la décontamination des résidus miniers. Ce projet pourrait voir le jour avant le début des travaux de construction de l'opération minière. Une participation sera offerte au projet de serres aux producteurs agricoles d'Oka par Ressources Eco-Niobium Inc. selon des conditions à convenir.

Respect du développement durable par l'équité, la solidarité sociale, et le partage des bénéfices avec la communauté.

Développement durable par la participation de la communauté aux profits

1

La participation à la création de la richesse est un principe fondamental de la loi sur le développement durable. Pour ce faire, Ressources Eco-Niobium Inc. a constitué en vertu d'une lettre d'intention, une **fiducie irrévocable et indépendante** dans le but d'**assurer la distribution** continue d'une importante participation aux revenus et aux profits de Ressources Éco-Niobium Inc. **Les bénéficiaires** seront d'abord la population à proximité de l'opération minière, et ensuite la population générale d'Oka. Une fiducie semblable sera créée pour la communauté de Kanesatake.

AVANTAGE
DÉSAVANTAGE

Actions privilégiées

2

La fiducie sera constituée par l'actionnaire majoritaire de Ressources Eco-Niobium Inc et qui, à titre de constituant, transfèrera à la fiducie et à ses fiduciaires diverses classes d'actions privilégiées de Ressources Eco-Niobium Inc. Ces actions seront détenues par la fiducie **pour le bénéfice des bénéficiaires**. Elles donneront droit à des dividendes fixes et à des dividendes variables, distribués trimestriellement durant la vie de l'opération minière, aux bénéficiaires.

AVANTAGE
DÉSAVANTAGE

3 Les bénéficiaires de la fiducie d'Oka recevront des dividendes provenant de deux classes d'actions privilégiées :

Les actions privilégiées de Classe G seront distribuées **aux propriétaires et aux agriculteurs** d'Oka et de Saint-Joseph-du-Lac **situés à proximité de l'opération minière**. Elles seront subdivisées en quatre classes, dépendant de leur proximité de l'opération minière. Elles donneront droit au partage de dividendes taxables provenant d'une royauté fixe de 6,0 M\$ par an.

- Classe G1 : pour les résidences à moins de 500 mètres de l'opération minière : 40 000 \$ par an
 - Classe G2 : entre 500 et 1 300 mètres de l'opération minière : 20 000 \$ par an
 - Classe G3 : desservies par le nouvel aqueduc et à plus de 1 300 mètres : 13 000 \$ par an
 - Classe G4 : pour les agriculteurs dont les besoins seront desservis par le nouvel aqueduc : 25 000 \$ par an.
- Le montant versé pour la classe G4 sera ajouté aux autres classes.

Les secteurs couverts par chacune des classes sont présentés sur plan en annexe.

Les actions de Classe H seront distribuées **aux autres membres votants de la communauté d'Oka**, à l'exclusion des propriétaires couverts par la Classe G, qui auront droit au partage des dividendes provenant de 10% du flux monétaire discrétionnaire annuel et qui sera partagé au prorata entre les populations votantes d'Oka et de Kanesatake en 2016. Ce dividende dont la valeur variera à chaque année dépendant des résultats financiers, est prévu selon les conditions actuelles du marché du niobium, aux environs de 6 M\$ par an, soit environ 1 900 \$ par électeur sur la base de 3 115 électeurs. La Municipalité percevra en taxes à raison de 1,25 \$ du 100 \$ d'évaluation basé sur des immobilisations de 50 000 000 \$, 625 000 \$ en plus des 200 000 \$ par an en bourses d'études et 400 000 \$ en financement de projets et prises à même à la distribution à la population, pour un total de 1 225 000 \$.

Des dividendes privilégiés pour la communauté

Qualification et responsabilités des fiduciaires

4

Les fiduciaires seront des résidents d'Oka ou de Saint-Joseph-du-Lac ou ayant résidé dans les deux (2) municipalités depuis au moins 10 ans. Ils seront qualifiés, et accepteront les responsabilités suivantes :

- **Assurer la distribution** de 90% des dividendes déclarés au paragraphe 3, par Ressources Eco-Niobium Inc. Le solde ira en frais en gestion, en projets municipaux et communautaires et bourses d'études universitaires aux étudiants d'Oka.
- Vérifier et **assurer la conformité de tous les engagements** de Ressources Eco-Niobium Inc. vis-à-vis la population d'Oka, avec pouvoir d'intervention vis-à-vis des autorités.

Eco-Niobium souscrira à ses frais les couvertures d'assurance suivantes :

- Assurance responsabilité civile couvrant la responsabilité découlant de l'opération suite a des dommages et au préjudice causés aux résidents vivant dans le secteur de l'opération minière; et
- Assurance couvrant les pertes que pourraient subir les producteurs agricoles du secteur à proximité pour des risques que ne couvrirait pas l'assurance agricole du Québec laquelle est gérée par la Financière Agricole du Québec. Les risques couverts seraient ceux causés par l'opération et qui par exemple affecteraient la quantité et la qualité de l'eau nécessaire à l'irrigation.